

AFFAIRE N° 5. - Appel d'offres restreint pour la fourniture de carburant.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de l'année 1973, je compte lancer un appel d'offres restreint pour la fourniture de carburant. Un cahier des charges a été établi à cet effet.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver ce cahier des charges ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres restreint ;
- de m'autoriser à passer un marché avec le fournisseur ayant fait l'offre jugée la plus avantageuse.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. DE BALBINE. - J'attire toutefois votre attention sur le fait que les installations de distribution de carburant, au garage, appartiennent à la SHELL. Si nous donnons le marché à une autre compagnie, la SHELL risque de retirer les citernes qui se trouvent sous le bureau du garage municipal.

LE MAIRE. - La nouvelle Compagnie se chargera de l'affaire.

M. DE BALBINE. - D'autre part, si nous faisons un appel d'offres pour les carburants, il serait bon que la Société qui nous les fournit installe une station de graissage, si possible, car ce que nous avons actuellement est en piteux état.

LE MAIRE. - Nous allons mentionner ces deux nouvelles suggestions dans le cahier des charges.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

§

En
Saint-Jevis, le 16 Décembre 1972
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
M. B. Branel
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lejeune